



PROPOSITION COMMERCIALE

CC ALBRET COMMUNAUTE - 47-VERIFICATIONS PERIODIQUES DE L'ALBRET

Le 18/11/2024



Votre contact SOCOTEC ÉQUIPEMENTS

Stephane ARNOULT
Tél : 0531556008
@ : stephane.arnoult@socotec.com

Agence : Agence Équipements Agen
3 IMPASSE DES METIERS
47310 ESTILLAC
Tél : (+33)5.53.77.42.02
@ : contact.eqts.aquitaine@socotec.com

Interlocuteur CLIENT

Monsieur Philippe CONTE
Fonction : Conseiller en prévention
Tél : 0647059457
@ : phconte@albretcommunaute.fr

CC ALBRET COMMUNAUTE
10 PLACE ARISTIDE BRIAND
47600 NERAC
FRANCE

Références à rappeler lors de vos échanges
VOTRE N° D'AFFAIRE : 24039144A000030
VOTRE N° DE DEVIS : Dev24119144A116865_V5

PROPOSITION COMMERCIALE

VOTRE N° D'AFFAIRE : 24039144A000030

VOTRE N° DE DEVIS : Dev24119144A116865_V5

DATE 18/11/2024



LES PARTIES :

CLIENT

CC ALBRET COMMUNAUTE
10 PLACE ARISTIDE BRIAND
47600 NERAC
FRANCE

SIRET : 20006894800260
Contact : Monsieur CONTE Philippe
Fonction : Conseiller en prévention
Tél : 0647059457
@ : phconte@albretcommunaute.fr

En cas de modification (adresse de facturation,
adresse d'envoi de facture, coordonnées de contact...),
merci de préciser ci-dessous les nouvelles informations
à considérer :

PRESTATAIRE

SOCOTEC ÉQUIPEMENTS
Agissant par son agence de :

Agence Équipements Agen
3 IMPASSE DES METIERS
47310 ESTILLAC
Tél : (+33)5.53.77.42.02
@ : contact.eqts.aquitaine@socotec.com

Votre contact : Stephane ARNOULT
Tél : 0531556008
@ : stephane.arnoult@socotec.com

*Socotec équipements,
Société par Actions Simplifiée au capital de 8.500.100 euros,
ayant son siège social 5 place des Frères Montgolfier, Guyancourt,
78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex,
immatriculée sous le numéro 834 096 695 RCS Versailles
Représentée par Stephane ARNOULT, directeur de l'Agence
Équipements Agen.*

SYNTHESE : 47-VERIFICATIONS PERIODIQUES DE L'ALBRET

Désignation missions	Périodicité Client / Périodicité Réglementaire (PR)	Quantité	Montant Unitaire € HT	Montant total € HT par visite	TVA(%)	Montant Total € TTC
Vérification périodique des installations électriques Voir inventaire détaillé Adr. : Périmètre CC Albret communauté 47600 NERAC	12 mois	1 unité	2 030,00	2 030,00	20,00	2 436,00
Vérification périodique de sécurité par un technicien compétent des installations de gaz combustible en ERP. Voir inventaire détaillé Adr. : Périmètre CC Albret Communauté 47600 NERAC	12 mois	6 unités	45,00	270,00	20,00	324,00
Vérification périodique des portes et portails automatiques. Voir inventaire détaillé Adr. : Périmètre CC Albret Communauté 47600 NERAC	12 mois	27 unités	20,00	540,00	20,00	648,00
Vérification générale périodique d'un équipement de transport mécanique (VGP). Voir inventaire détaillé Adr. : 10 PLACE ARISTIDE BRIAND 47600 NERAC	12 mois	3 unités	85,00	255,00	20,00	306,00
Contrôle technique périodique d'ascenseur (Loi de Robien). Voir inventaire détaillé Adr. : 10 PLACE ARISTIDE BRIAND 47600 NERAC	60 mois	2 unités	96,00	192,00	20,00	230,40
Vérification en exploitation dans les ERP et IGH. Equipements de transport mécaniques, ascenseur et/ou escalier mécanique et/ou trottoir roulant. Voir inventaire détaillé Adr. : 10 PLACE ARISTIDE BRIAND 47600 NERAC	60 mois	2 unités	96,00	192,00	20,00	230,40
Vérification réglementaire ERP en exploitation. Système de sécurité incendie : SSI. Voir inventaire détaillé Adr. : 10 PLACE ARISTIDE BRIAND 47600 NERAC	36 mois	1 unité	330,00	330,00	20,00	396,00

Désignation missions	Périodicité Client / Périodicité Réglementaire (PR)	Quantité	Montant Unitaire € HT	Montant total € HT par visite	TVA(%)	Montant Total € TTC
Vérification périodique des équipements sportifs. Vérification opérationnelle visuelle Adr. : Plateau sportif 47230 LAVARDAC	24 mois	4 unités	25,00	100,00	20,00	120,00
Vérification périodique des équipements sportifs. Vérification avec essais en charge Adr. : Plateau sportif 47230 LAVARDAC	24 mois	4 unités	36,00	144,00	20,00	172,80
Contrôle périodique approfondi des toboggans aquatiques. Adr. : Lud'oparc 47600 NERAC	12 mois	3 unités	330,00	990,00	20,00	1 188,00
Inspection périodique d'un récipient sous pression de gaz non revêtu de forme simple (mission SOCOTEC). Adr. : 10 PLACE ARISTIDE BRIAND 47600 NERAC	48 mois	2 unités	90,00	180,00	20,00	216,00
Vérification des aires collectives de jeux. Skate Parc Adr. : Plateau Sportif 47230 LAVARDAC	12 mois	1 unité	120,00	120,00	20,00	144,00
Frais de gestion			50,00		20,00	60,00

LE DEROULEMENT DE VOS VISITE(S) PERIODIQUE(S)

Le nombre de visite(s) périodique(s) à réaliser est proposé selon le tableau suivant :

Désignation(s) mission(s)	Montant par visite € HT, hors révision	Nombre de visite(s) (fourni à titre indicatif - non limitatif dans le temps)				
		2024	2025	2026	2027	2028
Vérification périodique des installations électriques Voir inventaire détaillé Adr : Périmètre CC Albret communauté 47600 NERAC	2 030,00	1	1	1	1	1
Vérification périodique des portes et portails automatiques. Voir inventaire détaillé Adr : Périmètre CC Albret Communauté 47600 NERAC	540,00	1	1	1	1	1
Contrôle technique périodique d'ascenseur (Loi de Robien). Voir inventaire détaillé Adr : 10 PLACE ARISTIDE BRIAND 47600 NERAC	192,00	1				
Inspection périodique d'un récipient sous pression de gaz non revêtu de forme simple (mission SOCOTEC). Adr : 10 PLACE ARISTIDE BRIAND 47600 NERAC	180,00	1	1	1	1	1
Vérification générale périodique d'un équipement de transport mécanique (VGP). Voir inventaire détaillé Adr : 10 PLACE ARISTIDE BRIAND 47600 NERAC	255,00	1	1	1	1	1
Vérification en exploitation dans les ERP et IGH. Equipements de transport mécaniques, ascenseur et/ou escalier mécanique et/ou trottoir roulant. Voir inventaire détaillé Adr : 10 PLACE ARISTIDE BRIAND 47600 NERAC	192,00	1				
Vérification périodique des équipements sportifs. Vérification avec essais en charge Adr : Plateau sportif 47230 LAVARDAC	144,00		1		1	
Vérification réglementaire ERP en exploitation. Système de sécurité incendie : SSI. Voir inventaire détaillé Adr : 10 PLACE ARISTIDE BRIAND 47600 NERAC	330,00	1			1	
Vérification périodique des équipements sportifs. Vérification opérationnelle visuelle Adr : Plateau sportif 47230 LAVARDAC	100,00	1		1		1
Contrôle périodique approfondi des toboggans aquatiques. Adr : Lud'oparc 47600 NERAC	990,00	1	1	1	1	1
Vérification des aires collectives de jeux. Skate Parc Adr : Plateau Sportif 47230 LAVARDAC	120,00	1	1	1	1	1

Désignation(s) mission(s)	Montant par visite € HT, hors révision	Nombre de visite(s) (fourni à titre indicatif - non limitatif dans le temps)				
		2024	2025	2026	2027	2028
Vérification périodique de sécurité par un technicien compétent des installations de gaz combustible en ERP. Voir inventaire détaillé Adr : Périmètre CC Albret Communauté 47600 NERAC	270,00	1	1	1	1	1

DUREE

Si aucune date de fin de contrat n'est stipulée ci-dessus et que le contrat comporte au moins une mission d'abonnement (périodique), la durée de celui-ci sera de 3 ans renouvelable annuellement par tacite reconduction conformément à l'article 31 des Conditions Générales ci-jointes.

Dans le cas contraire, lorsque le contrat ne comporte aucune mission d'abonnement (périodique), le contrat prendra fin à l'issue de la bonne réalisation de l'ensemble des prestations.

CONDITIONS FINANCIERES

Règlement : Virement à 30 jours.

Tout dépassement de surface/quantité figurant dans la proposition commerciale fera l'objet d'une facturation complémentaire.

Formule de révision : Cf. conditions générales de vente

CONDITIONS PARTICULIERES

A. DEROGATIONS AUX CONDITIONS GENERALES CG-SOC-EQT-05-23

Les dispositions suivantes viennent déroger à celles visées aux Conditions Générales. En conséquence, les articles non modifiés s'appliquent en l'état entre les Parties.

ARTICLE 21

L'article 21 des Conditions Générales est modifié comme suit :

La rémunération de SOCOTEC est fixée en fonction de l'importance, de la nature, de la durée des prestations et, d'une manière générale, en fonction des éléments d'information fournis par le CLIENT sur les conditions d'exécution de la mission.

Les prix s'entendent hors taxes. Le montant des taxes, au taux en vigueur au moment de l'exécution de la prestation, vient s'ajouter au montant des honoraires convenu.

Les comptes rendus, rapports ou autres documents sont fournis exclusivement par voie numérique. Toute demande de remise sous forme papier sera facturée suivant le tarif forfaitaire de 40 € HT par exemplaire demandé par le CLIENT.

ARTICLE 22

L'article 22 des Conditions Générales est modifié comme suit :

SOCOTEC adresse au CLIENT toute facture par voie dématérialisée (sauf disposition contraire). En l'absence de contestation valablement motivée d'une facture par le CLIENT dans un délai ne pouvant excéder 5 jours ouvrés à réception, les honoraires et frais de SOCOTEC sont réglés dans leur intégralité par le CLIENT au plus tard 30 jours à date de réception de la facture

Le reste de l'article reste inchangé.

ARTICLE 31

L'article 31 des Conditions Générales est modifié comme suit :

La durée de l'abonnement est de trois années à compter de la date de signature de la proposition commerciale validée. A l'expiration du délai initial de l'abonnement, ce dernier se renouvellera tacitement une année, plus une année supplémentaire. A chaque date d'anniversaire, l'une ou l'autre partie pourra dénoncer, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'abonnement sous réserve de respecter un préavis de quatre mois.

La proposition commerciale validée pourra être dénoncée par SOCOTEC à tout moment en cas de non-paiement des honoraires et frais d'intervention après mise en demeure restée infructueuse pendant le délai d'un mois.

Toute demande de résiliation de la part du CLIENT intervenant en dehors des conditions mentionnées au 1^{er} paragraphe du présent article entrainera le règlement à SOCOTEC de 10% des honoraires dus, en ce compris réindexé, jusqu'à l'achèvement de la période en cours d'exécution. Toute somme

N° D'AFFAIRE : 24039144A000030

due au titre de l'abonnement et perçue par SOCOTEC ne fera l'objet d'aucun remboursement.

B. DEROGATIONS AUX CONDITIONS FINANCIERES

Les factures seront transmises de façon dématérialisée au moyen de la plateforme chorus-pro.gouv.fr.

Le reste est inchangé.

INVENTAIRE DETAILLE DES EQUIPEMENTS

Installations électriques:

Etablissement	ville	surface (m²)	Electricité
Centre Haussman W5	Nérac	1000	300 €
Maison Aunac W5	Nérac	750	200 €
Moulin des Tours Y5	Nérac		40 €
Salle exposition Bransoulie T5+ 2 WC	Nérac	50	40 €
Port de Plaisance W5 + Quais	Nérac		120 €
Aire d'accueil des gens du voyage W5	Nérac		150 €
Voirie W5	Vianne	1200	120 €
ALSH R5	Barbaste	735	200 €
Relais Assistante Maternelle R5	Lavardac	115	40 €
France Services W5	Mézin	150	40 €
Relais Assistante Maternelle R5	Nérac	175	40 €
Relais Assistante Maternelle R5	Montesquieu	70	40 €
Crèche / Multi accueil R5	Nérac	300	60 €
Ecole de Musique W5	Lavardac	100	40 €
Sce Voirie W5	Francescas	1000	100 €
Micro crèche R5	Montagnac/Auvignon	200	40 €
Maison Santé Plurid.U5	Nérac	500	100 €
Lud'oParc PA2	Nérac		200 €
Sce Voirie W5	Mézin	1000	100 €
Maison de la petite enfance R5	Mézin	300	60 €

Installations gaz:

Etablissement	ville	Gaz
Centre Haussman	Nérac	45 €

Maison Aunac	Nérac	45 €
ALSH	Barbaste	45 €
Relais Assistante Maternelle	Nérac	45 €
Relais Assistante Maternelle	Montesquieu	45 €
Crèche / Multi accueil	Nérac	45 €

Installations portes et portails:

Etablissement	ville	Porte
Centre Haussman	Nérac	2X20 €
Voirie	Vianne	9X20 €
Sce Voirie	Francescas	7X20 €
Sce Voirie	Mézin	9X20 €

Installations ascenseurs:

Etablissement	ville	VGP Asc.	CT Asc.	VRE Asc.
Centre Haussman	Nérac	85 €	96 €	96 €
Maison Aunac	Nérac	85 €	96 €	96 €
France Services	Mézin	85 €		

Installations SSI:

Etablissement	ville	SSI
Centre Haussman	Nérac	190 €
Maison Aunac	Nérac	140 €

Installations ESP:

Etablissement	ville	ESP
Sce Voirie	Francescas	90 €
Sce Voirie	Mézin	90 €

DOCUMENTS CONTRACTUELS

La proposition commerciale est constituée des pièces suivantes, par ordre de priorité :

- 1/ la présente proposition commerciale
- 2/ les conditions spéciales des missions retenues dans la synthèse de la proposition commerciale
- 3/ les conditions générales de SOCOTEC EQUIPEMENTS

4/ les éventuelles annexes

RISQUES SPECIFIQUES (à remplir par vos soins)

> Travail en hauteur	Oui/Non	> Rayonnements ionisants	Oui/Non
> Produits dangereux	Oui/Non	> Espaces confinés	Oui/Non
> Circulation d'engins	Oui/Non	> Autres (à préciser ci-dessous)	Oui/Non

Informations sur les mesures de prévention (à compléter par vos soins le cas échéant) :

DUREE DE VALIDITE ET MODALITES D'ACCEPTATION DE LA PRESENTE PROPOSITION COMMERCIALE

La présente proposition commerciale est valable 30 jours à compter de sa date d'émission. Passé ce délai, elle sera considérée comme nulle et non avenue.

La signature de la présente proposition commerciale vaut acceptation de l'ensemble des pièces contractuelles la constituant.

La présente proposition commerciale exprime l'intégralité des engagements souscrits par les parties contractantes et annulent et remplacent en cas d'acceptation tous les actes antérieurs se rapportant au même objet.

L'acceptation de la proposition commerciale par le client s'effectue par le retour à SOCOTEC EQUIPEMENTS de deux exemplaires originaux de la proposition commerciale signés afin qu'elle y appose sa signature et la date de conclusion de celle-ci. Dès après, SOCOTEC EQUIPEMENTS adresse au client l'exemplaire original de la proposition commerciale qui lui est destiné.

La présente proposition commerciale prendra effet à la date de signature du document par les parties.
Fait en 2 exemplaires à ESTILLAC le 18/11/2024

Le CLIENT
(Bon pour accord, nom, cachet et signature)

SOCOTEC EQUIPEMENTS
Stephane ARNOULT

18 NOV 2024



Le Président
M. Alain LORENZELLI

A handwritten signature in black ink, appearing to be "AL".